



# Distributeurs

## conseils hors domicile



CHIFFRES CLÉS 2018

### Formation

Professionnelle continue



#### ACTIONS SIGNIFICATIVES



##### Enquête classification / rémunération dans la branche

La CPNEFP (Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle) / Observatoire Prospectif des Métiers et des Qualifications (OPMQ) des Distributeurs Conseils Hors Domicile a lancé, en novembre 2018, avec l'aide d'un cabinet spécialisé, une enquête sur l'application de la classification et les rémunérations appliquées dans les entreprises de distribution en gros de boissons.

Cette enquête, complétée par des entretiens individuels avec des représentants d'entreprises de la branche, permettra de guider les travaux des partenaires sociaux de la branche dans leur négociation pour la révision de la classification des emplois et de la grille des salaires minima conventionnels.

##### Étude d'impact de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel

Dans le contexte de la Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, la CPNEFP / OPCA des distributeurs conseils hors domicile a mandaté l'OPCA Transports et Services pour lancer un appel à propositions et l'accompagner dans la sélection d'un prestataire chargé de réaliser une étude d'impact vis-à-vis des dispositifs de formation actuels et de proposer des axes d'évolution, voire la création de nouveaux dispositifs permettant à la branche d'établir une stratégie de développement de la formation dans le nouveau système.

L'objet de l'étude commandée est de :

- identifier les impacts de la loi du 5 septembre 2018 sur les usages actuels et les dispositifs de formation légaux / réglementaires existants dans la branche,
- réaliser une préfiguration d'un système de formation adapté aux besoins de la branche par la transposition des nouveaux dispositifs réglementaires, afin de fournir aux entreprises et salariés des outils de formation éligibles aux nouvelles règles de financement,
- émettre les préconisations permettant d'anticiper les travaux nécessaires pour adapter pleinement les dispositifs aux besoins des entreprises,
- accompagner, le cas échéant, la création de dispositifs clefs en main et/ou cartographier les dispositifs et offres de formation existantes susceptibles de répondre aux besoins.



#### FIL D'ACTUALITÉ

##### 26/06/2018 - Réunion Interbranches

Sur le thème « Promouvoir l'attractivité des métiers : enjeux et perspectives ».

Le service Branches et Observatoires de l'OPCA a réuni, autour de deux tables rondes, des représentants issus de ses branches professionnelles (membres des CPNEFP et Observatoires) afin de valoriser les démarches innovantes mises en œuvre.

La Fédération Nationale des Boissons (FNB) a présenté une vidéo, réalisée par l'Observatoire des métiers de la branche, qui, partant d'un moment de convivialité autour d'un verre entre amis dans une brasserie, raconte le rôle de chaque métier de la profession dans le circuit de distribution des boissons. Cette vidéo a une double utilité : elle permet aux candidats de découvrir cet univers et est mise à disposition des entreprises qui peuvent, notamment, l'intégrer dans les parcours d'intégration des nouvelles recrues.

EN SAVOIR +



##### Commission Inter Observatoires (CIO)

La CIO, regroupant des représentants paritaires de chacune des branches professionnelles, s'est réunie à deux reprises en 2018.

Objectifs :

- favoriser l'échange et la mutualisation des connaissances entre Observatoires prospectifs des métiers et des qualifications (OPMQ)
- créer des indicateurs socles comparables pour favoriser les échanges et la compréhension des enjeux pour le secteur
- identifier les tendances interbranches sur les métiers et les compétences
- développer les synergies.

### Alternance

Apprentissage

#### Chiffres clés



**1,9 M€**  
montant collecté

**4**  
nombre d'entreprises versant la CSA

**315 K€**  
montant CSA (Contribution Supplémentaire d'Apprentissage)

**67%**  
des entreprises versant la CSA sur total entreprises de +250

**135**  
nombre d'apprentis formés par les entreprises de la branche (présents au 31/12/2017)